

Délibération 2023-42-CA

Séance du 14 décembre 2023

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Cadrage des possibilités de promotion pour la voie temporaire d'accès au corps de professeurs des universités

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle des conseils, Maison des services à l'étudiant, sur le site du Mont Houy le jeudi 14 décembre 2023, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président ;

Le quorum étant atteint,

Vu la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 5 décembre 2023 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines qui présente le dispositif dit de « repyramidage » pour la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités. Il est proposé au conseil d'adopter les possibilités de promotions suivantes au niveau de l'établissement expérimental

:

Article 1 : Nombre de promotions

- Possibilités offertes en 2024 : 3 pour UPHF

Article 2 : Répartition selon les sections du Conseil National des Universités

- Année 2024 : Sections 01, 06 et 74

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les possibilités de promotion.

**Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 18 décembre 2023

Abdelhakim Artiba
Président

